## COUR D'APPEL DE TOULOUSE LE SERVICE DES EXPERTS

10 place du Salin B.P. 7008 31068 TOULOUSE cedex 7 05.61.33.72.25

Merci de privilégier la correspondance par courriel : experts.ca-toulouse@justice.fr

PG/EXPERTS

Mme PRZYBYLSKI Marta née KIRSCHKE 863 chemin de Saraille

82000 MONTAUBAN

Toulouse, le 6 Décembre 2023

OBJET : Réinscription sur la liste des experts de la cour d'appel de Toulouse

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel de Toulouse du 17 novembre 2023 a prononcé votre réinscription sur la liste des experts judiciaires dans la ou les spécialités suivantes:

sous la rubrique : H-INTERPRÉTARIAT - TRADUCTION

dans la spécialité : H-01.09.13-Polonais

sous la rubrique : H-INTERPRÉTARIAT - TRADUCTION

dans la spécialité : H-02.09.13-Polonais

Cette décision a été prise au vu de l'avis rendu par la commission instituée par l'article II de la loi n° 71 - 498 du 29 juin 1971 modifiée par la loi n°2004-130 du 11 février 2004 sur votre demande de réinscription :

Avis favorable en l'absence d'observation, l'expert remplissant les conditions légales.

## Je vous prie de noter :

1°) que la présente inscription est valable pour une durée de cinq ans et que vous devrez, **avant le 1er mars 2028**, adresser une nouvelle demande de réinscription au procureur de la République près le tribunal judiciaire,

VOTRE RÉINSCRIPTION N'EST PAS AUTOMATIQUE.

Aux termes de l'article 10 du décret du 23 décembre 2004, la demande de réinscription est assortie de tous documents permettant d'évaluer :

l'expérience acquise par le candidat, tant dans sa spécialité que dans la pratique de la

fonction d'expert depuis sa dernière inscription.

- la connaissance qu'il a acquise des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction confiées à un technicien ainsi que les formations qu'il a suivies dans ces domaines
- 2°) que vous devez, **tous les ans, avant le 1er mars**, sous peine de non réinscription, adresser un rapport d'activité et de formation par courriel à :

Madame la première présidente de la cour d'appel, Service des experts, experts.ca-toulouse@justice.fr

Ces rapports doivent indiquer le nombre de rapports déposés au cours de l'année écoulée et, pour chacune des expertises en cours, la date de la décision, la juridiction qui vous a commis et le délai qui vous a été imparti et les formations suivies.

3°) que vous devez signaler au directeur de greffe de la cour d'appel, service des experts, tout changement pouvant intervenir dans les renseignements que vous avez fournis lors de votre inscription, par courriel (experts.ca-toulouse@justice.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice des services de greffe,

Jessica VENTURINI